



## **PERMIS UNIQUE** **Sur le Territoire de ANTOING**

### **A V I S**

Il est porté à la connaissance de la population la décision du Fonctionnaire Technique et du Fonctionnaire Délégué datée du 27 août 2025 :

La demande de **Eneco Wind Belgium – Ferme des 4 sapins, Chaussée de Huy 120 bte A à 1300 WAVRE** - en vue d'obtenir un permis unique pour la « **construction et exploitation de trois éoliennes d'une puissance totale maximale de 10.8 MW et d'une hauteur de 150 m ainsi qu'une cabine de tête, aménager des chemins d'accès et d'aires de montage et poser des cables électriques** » sur le territoire de la commune de Antoing

### **est REFUSEE**

Le texte intégral de l'arrêté susvisé et les conditions imposées peuvent être consultés au - Service TRAVAUX - URBANISME – ENVIRONNEMENT – Zone Industrielle de l'Europe 7 - pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage du présent avis.

**Un recours** auprès du Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR, **est ouvert** au demandeur, aux Collèges Communaux des communes où le projet est prévu ainsi qu'à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt. Il **doit être introduit au moyen du formulaire ad hoc, par lettre recommandée** à la poste avec accusé de réception ou remis contre récépissé au Fonctionnaire technique compétent sur recours **dans un délai de vingt jours à dater du premier jour de l'affichage du présent avis.**

Par le Collège :

Le Directeur Général ff,  
Art. L 1124-19 CDLD

Le Député-Bourgmestre,

Q. PONCHAUT

H. CORNILLIE